

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN S. CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17. Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 19 JANVIER 1886

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Si quelques doutes avaient pu subsister sur le véritable sens de la déclaration ministérielle...

Nous ne parlons pas bien entendu de la presse conservatrice. Là on connaît le Président du Conseil et ses collaborateurs...

On ignore pas que M. de Freycinet a toujours suivi ceux dont il réclamait le concours...

On a dit, l'est et ne peuvent avoir en lui aucune confiance.

Mais quelle est l'attitude de la presse de gauche? Trois courants bien distincts s'y accusent.

A l'extrême-gauche, c'est un véritable enthousiasme. Nous le comprenons sans peine.

On a fait judicieusement la remarque que le programme ministériel était à peu près identique à un programme...

Une élection au conseil général a eu lieu hier dans le canton sud d'Abbeville (Somme).

Une élection sénatoriale dans la Somme. M. le vicomte de Rainville a adressé à MM. les députés sénateurs de la Somme...

Le Journal d'Amiens, républicain modéré explique en ces termes les motifs qui l'empêchent de défendre la candidature ultra-radical de M. Petit...

La dédicace est le caractère et l'âme de la République Française avertit le président du Conseil que dans la politique, les vues de l'esprit, les calculs, les habitudes...

La dédicace apparaît nettement lorsqu'on arrive aux républicains modérés dont le Journal des Débats est l'organe.

En présence de ce conflit, nous nous sommes efforcés d'empêcher qu'il devint plus grave, et, tenant compte des droits et des intérêts de l'une et de l'autre nation...

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

on craignait les suites de l'opération d'un kyste dont nous avons parlé. Ces craintes se sont réalisées et ses amis ne cachent plus leurs appréhensions.

Le traité de paix avec Madagascar. Paris, 18 janvier. — Ce matin, M. Henri Buchard, lieutenant de vaisseau, aide-le-camp du contre-amiral Miot, a remis entre les mains de M. de Freycinet, président du conseil, ministre des affaires étrangères, le texte authentique du traité intervenu entre la France et le gouvernement hova.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

On lit dans le National : « D'après les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Patrimoine, constable général de France à Bayrouth, actuellement en mission spéciale à Madagascar, restera jusqu'à nouvel ordre à Tamatave, pour préparer son concours au contre-amiral Miot, commandant en chef du corps expéditionnaire.

T. R. P. Beckx, les délégués des provinces lui ont adjoint, il y a peu d'années, comme coadjuteur avec succession, le R. P. Anderley. Il n'y aura donc pas lieu, si le R. P. Beckx meurt, de faire des élections pour lui donner un successeur.

L'effectif militaire de la Tunisie. L'agence Havas nous communique la note suivante : « L'envoi du général Leboucq de Dionne en Tunisie n'implique aucunement l'été de maintenir dans cette colonie l'effectif militaire actuel.

Un assassinat à Agen. Agen, 18 janvier. — Une fille publique a été étranglée par un jeune homme de trente ans, repris de justice. L'assassin est arrêté.

La réponse de M. de Bismarck à la lettre de Léon XIII. Rome, 18 janvier. — Le Moniteur de Rome et l'Observateur publient la réponse du prince Bismarck au pape, cette réponse est écrite en Français. M. de Bismarck appelle le pape « sire et votre Sainteté ».

Le général de Courcy. Le général de Courcy vient d'être rappelé en France. C'est le général Wacout, le plus ancien des divisionnaires, qui a été désigné pour le remplacer comme commandant supérieur des forces militaires.

Elections de conseillers généraux. Une élection au conseil général a eu lieu hier dans le canton sud d'Abbeville (Somme).

Une élection sénatoriale dans la Somme. M. le vicomte de Rainville a adressé à MM. les députés sénateurs de la Somme...

Le Journal d'Amiens, républicain modéré explique en ces termes les motifs qui l'empêchent de défendre la candidature ultra-radical de M. Petit...

La dédicace est le caractère et l'âme de la République Française avertit le président du Conseil que dans la politique, les vues de l'esprit, les calculs, les habitudes...

La dédicace apparaît nettement lorsqu'on arrive aux républicains modérés dont le Journal des Débats est l'organe.

En présence de ce conflit, nous nous sommes efforcés d'empêcher qu'il devint plus grave, et, tenant compte des droits et des intérêts de l'une et de l'autre nation...

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

cette politique qui sait allier dans une juste mesure le courage et l'habileté, la prudence et l'énergie et qui est la véritable politique des résultats.

Le conseil de France à Rotterdam vient de faire connaître que M. Hornum, industriel d'origine française établi à Maastricht, a découvert le moyen de tirer de certains espèces de tourbe une fibre propre à tisser des étoffes nommées par lui « brérandines » et présentant une grande analogie avec divers tissus de laines employées pour l'habillement, mais d'un prix de revient très inférieur à celui de ces tissus.

M. Béraud a, dans une conférence récente, donné les renseignements suivants sur sa découverte et sur son utilisation. Le nouveau textile provient de la fibre qui recouvre la tourbe comme d'une sorte de bourre, et dont elle doit être débarrassée pour servir à la fabrication. C'est donc là une matière première jusqu'à présent sans emploi, et conséquemment sans valeur.

Très récemment le procès de M. Béraud a été donné à la brérandine dont il tire les fils de belle apparence prenant bien la teinture et pouvant atteindre jusqu'à une finesse de 15,000 mètres au kilogramme. En y associant la laine dans une proportion de 30 à 50 0/0, M. Béraud en tisse des étoffes plus résistantes et l'usage a démontré la plus grande résistance de la brérandine à l'usage. Porté durant un an, un vêtement de dessus, confectionné avec l'une de ces étoffes, montrait la brérandine encore parfaite et intacte tandis que la laine avait entièrement disparu.

M. Béraud étudia en ce moment le tissage des draps contenant de 70 à 80 0/0 de brérandine et qu'il espérait pouvoir mettre dans le commerce au prix de 2 francs 12 le mètre. M. Béraud indique encore divers autres emplois de la brérandine par exemple pour rembourrer les meubles et la literie et peut-être pour les papiers chirurgicaux. Il fait étudier en France et en Hollande en vue de ce dernier objet.

Le général de Courcy. Le général de Courcy vient d'être rappelé en France. C'est le général Wacout, le plus ancien des divisionnaires, qui a été désigné pour le remplacer comme commandant supérieur des forces militaires.

Elections de conseillers généraux. Une élection au conseil général a eu lieu hier dans le canton sud d'Abbeville (Somme).

Une élection sénatoriale dans la Somme. M. le vicomte de Rainville a adressé à MM. les députés sénateurs de la Somme...

Le Journal d'Amiens, républicain modéré explique en ces termes les motifs qui l'empêchent de défendre la candidature ultra-radical de M. Petit...

La dédicace est le caractère et l'âme de la République Française avertit le président du Conseil que dans la politique, les vues de l'esprit, les calculs, les habitudes...

La dédicace apparaît nettement lorsqu'on arrive aux républicains modérés dont le Journal des Débats est l'organe.

En présence de ce conflit, nous nous sommes efforcés d'empêcher qu'il devint plus grave, et, tenant compte des droits et des intérêts de l'une et de l'autre nation...

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Il y a là, ce nous semble, pour les conservateurs une indication très nette du devoir qui s'impose à eux.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

Le deuil était conduit par M. Louis Barrême, fils du préfet, accompagné de M. Ménéciou.

colporteur, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hôtels, restaurants, estaminets et dans la plupart des cabarets.

Les maisons, dont les noms figurent sur nos tableaux, s'associent avec une publicité considérable et très-productive, car le consommateur de toute classe s'habitue aisément à s'adresser de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappelé à son souvenir.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse la dépêche suivante :

Paris, 18 janvier. La commission chargée d'examiner le projet concernant l'école des arts industriels de la ville de Roubaix, a nommé président M. Antonin Prins, secrétaire M. de Martinprév.

Dans sa prochaine séance, elle entendra M. Lockroy, ministre du commerce.

Nous recevons aujourd'hui cette autre dépêche :

Paris, 19 janvier, 4 h. soir. M. Antonin Prins, président de la commission de l'école nationale des arts industriels de Roubaix, a eu une entrevue avec M. Goblet, ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, et M. Lockroy, ministre du commerce, que la commission doit entendre vendredi. Une entente absolue existe.

MM. Goblet et Lockroy posent seulement à ce sujet la question de savoir si l'enseignement professionnel relèvera des ministères des Beaux-Arts et du Commerce ou bien d'un seul de ces ministères.

Jouéi prochain, 21 janvier, anniversaire de la mort de Léon XIII, une messe pour la France sera dite à neuf heures à l'église Saint-Martin.

Le Figaro publie, la semaine dernière, l'article que voici :

Réponses aux questions posées à propos des titres nobiliaires.

Il y a très peu de personnes en France, une dizaine au plus, autorisées à porter les titres qui leur ont été accordés par le gouvernement pontifical. Ce nombre est en déclin : Janvier de la Motte, l'ancien député, les amiraux Gazi et Cécile, le maréchal Vaillant, Miquel, ancien sénateur, la maréchale Niel et ses enfants, etc., etc.

Quant aux titres de chancellerie, ils s'élevaient approximativement à : pour le titre de comte, de 7 à 8,000 francs; pour le titre de marquis, de 10 à 12,000 francs.

Sous les différents monarchies, c'est le souverain, après avoir pris l'avis du Conseil du sceau, qui, par décret, accordait l'autorisation au titulaire de porter, en France, le titre qu'il avait obtenu d'un gouvernement étranger. Sous la République, c'est le Président qui peut user de cette prérogative. Nous croyons que pour le moment on plutôt confiera à la famille Miquel de Roubaix porte un titre d'origine française, mais une branche cadette de cette famille a obtenu un titre romain, qui, ainsi que nous le disions, a été régularisé en France.

On nous demande encore si le gouvernement pontifical a accordé des titres nobiliaires à des Israélites. Nous croyons pouvoir répondre négativement.

Dans son numéro d'hier le Figaro donne cette rectification :

Dans notre numéro du 13 janvier, nous disions que le titre de comte Minoret de Roubaix, ancien sénateur, était d'origine romaine; il y a eu dans cette affirmation erreur ou plutôt confusion : la famille Miquel de Roubaix porte un titre d'origine française, mais une branche cadette de cette famille a obtenu un titre romain, qui, ainsi que nous le disions, a été régularisé en France.

Chronique du travail. — Mardi matin, les ouvriers du tissage de MM. Ph. Scamps et Cie, rue de l'Alma, ont quitté leurs ateliers. La cause de cette cessation de travail est que l'on n'inscrit pas sur leurs livrets le nombre de mètres fait par chacun. A deux heures de l'après-midi, une quarantaine d'ouvriers avaient repris le travail.

Chronique du bien. — Dimanche dernier, on a tiré, chez M. Lougry, place de la Liberté, 10, une tombola organisée au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Voici la liste des numéros gagnant :

294 39 2763 1110 814 2945 1028 84 1547 2147 1910 1619 2862 1490 2180 1413 1479 2188 2773 1276 109 832 2963 703 1005 1137 2489 1034 296 1325 1077 220 2928 2181 1053 2492 2831.

Un accident, qui a provoqué un rassemblement considérable, est survenu mardi à deux heures et demie de l'après-midi, sur la Grand-Place. Un manœuvre de maçon portant un panier de briques a voulu traverser la ligne des tramways